



16ème législature

Question N° : 16356	De M. Sacha Houlié (Renaissance - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Soutien financier aux professionnels de santé de l'association Asalée	Analyse > Soutien financier aux professionnels de santé de l'association Asalée.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Date de changement d'attribution : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sacha Houlié attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la cessation du financement de l'hébergement des professionnels de santé de l'association Asalée par l'assurance maladie. Cette association, fondée il y a 20 ans et dédiée à la coopération entre médecins généralistes et infirmiers pour améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques, bénéficiait jusqu'à présent d'un soutien financier conséquent, couvrant notamment les frais d'hébergement. Si des efforts financiers importants ont été demandés et réalisés par l'association, ses réserves budgétaires sont aujourd'hui épuisées et toute fluctuation met en péril son équilibre et à terme son existence. À cet égard, la CPAM79, dont relève l'association établie à Brioux-sur-Boutonne dans le département des Deux-Sèvres, a récemment omis de verser l'acompte mensuel, retardant ainsi le paiement des salaires de plus de 2 000 infirmiers. Cette situation soulève des préoccupations quant à la viabilité future de cette association. Par conséquent, il demande si le Gouvernement a l'intention de fournir une solution durable pour soutenir financièrement les professionnels de santé d'Asalée, qui jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins complémentaires aux cabinets médicaux.